

HOMMAGE A JEAN ZAY

LUÇON MARDI 20 JUIN 2023



INTERVENTIONS PRONONCÉES AU RASSEMBLEMENT DEVANT LE COLLÈGE BEAUSSIRE

SUPPLÉMENT AU N° 106 DE LA LIBRE PENSÉE EN VENDÉE

Fédération départementale de Vendée de la Libre Pensée

Pôle associatif -- 71 Boulevard Aristide Briand -- Boîte à lettres 58 85000 La Roche-sur-Yon

librepensee.85@gmail.com --- tél 06 88 55 95 16 --- site national : <http://www.fnlp.fr> --- portail des fédérations – page Vendée

<https://www.facebook.com/LibrePenseeVendee/>

L'APPEL AU RASSEMBLEMENT

APPEL : HOMMAGE À JEAN ZAY

Le 26 septembre 1937, Jean Zay ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts « pose la première pierre commémorative de la construction de l'école primaire supérieure de jeunes filles » (devenu collège Emile-Beaussire) à Luçon, prend la parole pour retracer l'action par lui accomplie dans le domaine de l'éducation nationale » et préside le congrès du parti radical-socialiste lors d'un banquet.

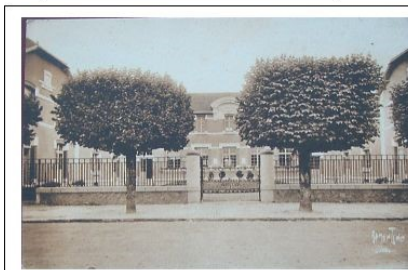
Le journal *La Parole Républicaine* présente cette journée comme une « Grande manifestation laïque », occasion de rappeler l'allocution de Louis Métaï, représentant du SNI Syndicat National des Instituteurs : « 25 communes en Vendée ne possèdent pas d'école publique. Faudra-t-il que chaque instituteur se transforme en pèlerin de la laïcité pour que notre école soit défendue ? ».

À l'initiative de la Libre Pensée de Vendée, et des associations laïques signataires de cet appel, comme en 2020 et 2022, un hommage sera rendu à Jean Zay le 20 juin, date de son assassinat par la milice de Pétain.

Mardi 20 juin 2023 à 18h devant le collège Beaussire
« Grande manifestation laïque »



Jean Zay
(1904-1944)



la ligue de l'enseignement
un avenir par l'éducation laïque
FÉDÉRATION DE LA VENDEE • FOLIS



Jean Zay accompagnant un groupe d'enfants du Loiret à la gare Montparnasse partant pour la colonie des Sables d'Olonne (juillet 1937)

MEMOIRE OUVRIERE. MEMOIRE OUBLIEE ? n°9 (2020)

16 juillet 1939

Jean Zay inaugure la colonie de vacances de l'Œuvre Universitaire du Loiret aux Sables-d'Olonne

Ce dimanche 16 juillet 1939, dans un contexte international tendu, Jean Zay vient inaugurer « l'école de plein air » de Tanchet, à la tête d'une importante délégation de parlementaires et d'édiles du Loiret. Ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts depuis 1936, il est également député et conseiller général du Loiret, collectivité à l'origine d'un projet né en 1934, que le gouvernement de Front populaire a facilité puisqu'il s'inscrit dans sa politique de la Jeunesse et des Loisirs. La Vendée est déjà une terre d'accueil pour les colonies de vacances qui vont s'y développer entre les deux guerres avant d'atteindre leur apogée dans les années 1960-1970.

Cette brochure restitue cette histoire et rend hommage à travers cette inauguration à Jean Zay, réformateur, grande figure de la République, en butte à la haine et mort assassiné par la milice de Vichy.



PRIX : 10 €

Mémoire ouvrière, Mémoire oubliée n°9

MÉMOIRE OUVRIÈRE MÉMOIRE OUBLIÉE ?

16 juillet 1939

Jean Zay inaugure la colonie de vacances de l'Œuvre Universitaire du Loiret aux Sables d'Olonne



La construction de la colonie en 1938 (archives nationales, Papers Jean Zay)

Publication du CDHMOT
Centre de Documentation
sur l'Histoire du Mouvement Ouvrier
et du Travail en Vendée

Hommage à Jean Zay, grand militant de la Laïcité, assassiné le 20 juin 1944 par la milice de Vichy

La LIBRE PENSÉE avec les organisations laïques : FOL/Ligue de l'Enseignement, Observatoire vendéen de la Laïcité George Clemenceau, Familles Laïques, Les Francas Vendée, les sections de la Ligue des Droits de l'Homme Fontenay-Luçon-Sud Vendée et de La Roche-sur-Yon et le CDHMOT, rendra hommage à Jean ZAY, grand militant de la Laïcité le 20 juin 2023 à 18h devant le collège Beaussire 2 avenue Emile Beaussire à Luçon. Après une prise de parole devant le collège, l'engagement et l'action de Jean Zay seront rappelés, notamment dans la période de son ministère à l'Éducation nationale (1936-1939). Jean Zay vint à deux occasions en Vendée : en 1937, il inaugurerait à Luçon l'École Primaire Supérieure de Jeunes Filles devenue Collège Beaussire et en juillet 1939, aux Sables d'Olonne, la colonie des Œuvres universitaires du Loiret. L'hommage s'achèvera par un moment de convivialité à 19h.

C'est parce qu'il était juif sans revendiquer judéité, communautarisme ni religion qu'il fut assassiné

C'est parce qu'il était franc-maçon, ligueur des droits de l'homme et libre penseur qu'il fut assassiné.

C'est parce qu'il fut « le ministre de l'intelligence » du Front populaire qu'il fut assassiné.

C'est parce qu'il fut l'incarnation de la République qu'il fut assassiné.

C'est parce qu'il défendit la Laïcité et la neutralité scolaire qu'il fut assassiné.

INTERVENTION DE LA FÉDÉRATION DE VENDÉE DE LA LIBRE PENSÉE

Citoyennes, citoyens, chers amis, chères amies, chers et chères Camarades,

Je vous remercie de votre présence pour cet hommage à Jean ZAY.

Jean Zay est une figure majeure de notre histoire, tant par son action comme parlementaire puis ministre, que par sa fin tragique.

Il prend donc sa place en 1937, invité dans cette Vendée radicale.

La pose de la première pierre de cette Ecole primaire supérieure de jeunes filles est l'aboutissement d'une longue histoire, intimement liée à cette ville.

Prosper Deshayes, notaire, est élu maire en 1880. Républicain, il va développer l'enseignement public, par la construction de l'école du centre qui comprendra cette EPS de jeunes filles au début, et surtout par la construction du collège municipal aujourd'hui lycée Atlantique. Nous avons publié une brochure sur la biographie de Prosper Deshayes, dans laquelle cette œuvre scolaire est développée.

Pour le financement, il faut se replonger dans l'époque : accord des vingt personnes les plus imposables pour contracter un emprunt, augmenter les centimes additionnels notamment.

En 1937, les finances de la ville s'appuyant sur le reliquat de cette opération, permettent donc la construction de cette EPS. Un aboutissement remarquable.

Le ministre vient donc poser la première pierre. « La pierre commémorative » selon la presse de l'époque.

D'autre part, il assiste au congrès de la fédération départementale du parti radical-radical socialiste. Les responsables donnent la parole au secrétaire départemental du syndicat des Instituteurs, Louis Métaï. Celui-ci décrit la situation de l'enseignement public et revendique l'attention du ministre. C'est ce que Jean-Pierre nous lira tout à l'heure.

La seconde venue en Vendée de Jean Zay est relatée dans la brochure du CDHMOT. Ce sera pour l'inauguration de la colonie de vacances de l'Œuvre Universitaire du Loiret aux Sables d'Olonne le 16 juillet 1939. C'est le conseiller général du Loiret qui intervient alors.

Il est déjà connu comme un « Jeune Turc » du parti radical et est élu Député du Loiret dès 1932.

Radical, militant de la laïcité, des droits de l'Homme, Libre penseur (les Amis d'Etienne Dolet), Franc-Maçon, ses positions très claires feront de lui une cible



de la droite anti-républicaine, et ce sera sans ménagement.

Revenons sur les réalisations du ministre Jean Zay.

De 1936 à 1939, c'est la réorganisation de l'Education Nationale.

Mais également il œuvre activement pour la démocratie dans le domaine scolaire et en faveur des activités extra scolaires, travaillant en collaboration avec Léo Lagrange.

Liste longue !

Elle commence par la prolongation de la scolarité obligatoire de 13 à 14 ans suivie par les programmes et instructions, les expérimentations, les innovations qui se traduisent par la défense de l'école Freinet, l'introduction de l'éducation physique à l'école, la création du CNDP.

Le souci de la santé des enfants conduit à la création de la médecine scolaire et à l'encouragement au développement des colonies de vacances. La création d'un sous-secrétariat d'Etat aux Loisirs confié à Léo Lagrange va faciliter ces projets.

En 1938, il imagine un « grand ministère de la vie culturelle ».

Outre des créations comme l'ENA, le Musée des Arts et Traditions populaires (disparu aujourd'hui), le Musée de l'Homme, le palais de la Découverte, on retiendra la réorganisation du financement du cinéma, le Festival de Cannes prévu en septembre 1939, ces deux derniers points nous faisant retomber dans l'actualité !

Défenseur de la laïcité et de la neutralité de l'Ecole publique, Jean Zay publie les deux circulaires de 1936 et 1937 interdisant les signes religieux et politiques dans les établissements scolaires publics, toujours présentées comme des modèles. Certaines phrases sont d'une acuité, d'une importance politique extraordinaires, sur ce que doit être l'École républicaine. Nous les rappelons souvent, il faudra y revenir un jour.

Elles ont été balayées en novembre 1989, suite à un avis du Conseil d'État relatif au port du voile par des jeunes filles musulmanes. Beaucoup regrettent leur disparition.

Je vais en lire les extraits principaux, mais il faut préciser qu'une précédente circulaire rappelait déjà l'interdiction du port d'insignes politiques dans les établissements scolaires.

Circulaire du 31 décembre 1936

« Mes prédécesseurs et moi –même avons appelé déjà à plusieurs reprises votre attention sur les mesures en vue d'éviter et de réprimer toute agitation de source et de but politiques dans les lycées et collèges.

Certes les vrais coupables ne sont pas les enfants ou les jeunes gens, souvent encore peu conscients des risques encourus et dont l'inexpérience et la faculté d'enthousiasme sont exploitées par un esprit de parti sans mesure et sans scrupule. Il importe de protéger nos élèves contre cette audacieuse exploitation.

On devra poursuivre énergiquement la répression de toute tentative politique s'adressant aux élèves ou les employant comme instruments, qu'il s'agisse d'enrôlements directs ou de sollicitations aux abords des locaux scolaires.

Quant aux élèves, il faut qu'un avertissement collectif et solennel leur soit donné et que ceux d'entre eux qui, malgré cet avertissement, troubleraient l'ordre des établissements d'instruction publique en se faisant à un titre quelconque les auxiliaires de propagandistes politiques, soient l'objet de sanctions sans indulgence. L'intérêt supérieur de la paix à l'intérieur de nos établissements d'enseignement passera avant toute autre considération.

Tout a été fait dans ces dernières années pour mettre à la portée de ceux qui s'en montrent dignes les moyens de s'élever intellectuellement. Il convient qu'une expérience d'un si puissant intérêt social se développe dans la sérénité. Ceux qui voudraient la troubler n'ont pas leur place **dans les écoles qui doivent rester l'asile inviolable où les querelles des hommes ne pénètrent pas** ».

Circulaire du 15 mai 1937

« Ma circulaire du 31 décembre 1936 a attiré l'attention de l'administration et des chefs d'établissements sur la nécessité de maintenir l'enseignement public de tous les degrés à l'abri des propagandes politiques. Il va de soi que les mêmes prescriptions s'appliquent aux propagandes confessionnelles. L'enseignement public est laïque. Aucune forme de prosélytisme ne saurait être admise dans les établissements. Je vous demande d'y veiller avec une fermeté sans défaillance ».

La FNLP s'est exprimée, à diverses reprises après les lois de 1999 et 2004 : nous rappelons cette position :

Si on avait réellement voulu régler le problème dans un esprit de pacification, on aurait parfaitement pu ressortir ces deux circulaires qui n'ont pas acquis une ride.

On a préféré faire un texte stigmatisant en fait les seuls porteurs (ses) de voile. Cette loi ne règle rien, donc, au contraire, elle est à tout moment facteur d'explosion de l'institution scolaire.

L'actualité récente fait retourner la roue de l'Histoire à l'envers ! utiliser une liberté, en l'occurrence la liberté d'expression, conduit à la restreindre ou la supprimer !

Jean ZAY sera donc victime de cette droite pétainiste, si proche du fascisme.

Quatre années d'emprisonnement ! ponctuées par la rédaction de cet ouvrage : « Souvenirs et solitude ».

L'assassinat par la Milice intervient donc le 20 juin. Fusillé, son corps abandonné ne sera retrouvé qu'en 1948, sur les indications d'un membre de ce commando.

L'entrée au Panthéon souleva encore des récriminations, ici même en Vendée.

Aujourd'hui, nous avons voulu, ensemble rendre hommage à Jean ZAY.

Pour nous, Libres penseurs, militants de la Laïcité, Jean Zay est un symbole, un martyr, dont l'action représente un espoir pour l'émancipation des jeunes élèves et donc des citoyens et citoyennes de ce pays.

EDITORIAL

Trente-cinq citoyens et citoyennes ont tenu à rendre hommage à Jean Zay. Qu'ils et elles en soient remerciées, mais au-delà, il s'agit de réaffirmer les grands principes de la République. L'œuvre de Jean Zay a été multiple, riche et porte encore ses fruits. Certains veulent liquider ces acquis. Nous serons là pour nous y opposer.

Sommaire P. 2 : L'appel au rassemblement. P. 3-4 : Libre Pensée. Editorial - Sommaire. P. 5 : OVLGC—AFL. P. 6 : Ligue des Droits de l'Homme. P. 7 : Ligue de l'Enseignement P. 7—8 : CDHMOT

INTERVENTION DE L'OBSERVATOIRE
VENDÉEN DE LA LAÏCITÉ GEORGES
CLEMENCEAU

ASSOCIATION FAMILLES LAÏQUES

JEAN ZAY

En venant à Luçon JEAN ZAY a délivré le plus simple des messages.

La Vendée est dans la République, une République une et indivisible.

Il ne l'a pas fait avec des mots, il l'a fait avec un acte fort, la pose de la première pierre d'une école primaire de filles. Il n'a pas lancé une étude ou consulté un cabinet pour savoir quel serait le nombre de filles qui fréquenteraient éventuellement l'école. Loin des comptes d'apothicaire de soi-disant bons gestionnaires, JEAN ZAY est venu à Luçon faire fructifier une richesse au profit de la Nation. Il est venu faire fructifier la richesse de l'éducation et du savoir.

L'éducation et le savoir, donc le chemin de l'émancipation pour les filles, pour les femmes !!! celles que les talibans, les inquisiteurs de toutes les religions voudraient enfermer chez elles, mères de familles silencieuses et soumises, INVISIBLES !!!

OUI, cette première pierre était la promesse d'une autre société ...Force est de constater et

l'Observatoire Vendéen de la Laïcité avec d'autres organisations laïques le fait hélas trop souvent en ce début de vingt et unième siècle sur notre département....Force est de constater que nombreux sont les élus qui ont oublié la charge que leur confère le port de l'écharpe bleu blanc rouge, nombreux sont les élus qui ont oublié de poser la première pierre de l'école de la République sur leur territoire.... Honneur aux élus de Luçon qui à l'époque continuèrent la construction de l'école et lui donnèrent les moyens de vivre.

Merci à LA LIBRE PENSÉE de nous avoir donné l'occasion de nous souvenir de cette visite de JEAN ZAY Ministre du FRONT POPULAIRE en Vendée. Un département sans mémoire ou un département dont une partie de la mémoire serait confisquée serait un département sans avenir condamné à revivre les drames du passé. OUI ! LA VENDEE EST LIBRE et LAIQUE

Au moment où JEAN ZAY œuvrait pour construire l'école de la République, en Europe le bruit des bottes des dictatures se faisait entendre et les discours nauséabonds et mortels du fascisme du nazisme de l'antisémitisme trouvaient écho dans notre pays... Ils allaient détruire la république, révoquer les instituteurs laïques, instaurer l'État français ...et armer le bras des assassins de JEAN ZAY.

IMPOSSIBLE en ce jour d'oublier l'assassinat de JEAN ZAY par des miliciens français .

Plus sûrement que l'hommage qui nous réunit c'est la première classe de filles qui a appris à lire écrire, compter, c'est la première classe de filles qui a passé le certif se sont les premières filles issues de cette école qui ont eu leur BAC, leur licence, qui sont devenues médecin, avocate, institutrice, ce sont ces femmes qui sont devenues des citoyennes éclairées, ce sont toutes les élèves de cette école dont JEAN ZAY posa la première pierre qui font qu'en Vendée vive JEAN ZAY, vive le front populaire vive la république.



LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

Ce qu'est commémorer la mémoire de Jean Zay pour des militants LDH.

A l'évocation du souvenir de Jean Zay, nous sommes saisis d'émotion.

Les souffrances et humiliations endurées 4 ans durant, jusqu'il y a 79 ans aujourd'hui cet assassinat lâche commis par des miliciens suivant les ordres de Darnand, sur un homme dont la probité, le courage, l'engagement républicain, humaniste, antifasciste étaient sans faille, ne peut que nous attrister.

Les sources de cet engagement et la fin funeste de cet homme républicain forment en quelque sorte une boucle, depuis l'engagement dreyfusard de son père Léon Zay qui participe à la fondation de la section d'Orléans de la Ligue des Droits de l'Homme, à la condamnation du fils, le 4 octobre 1940 à la même peine que celle d'Alfred Dreyfus : déportation simple à vie et dégradation militaire.

Le soir de ce verdict, Jean Zay écrit à sa femme et à son père. Il les rassure, il ne subira pas l'humiliation subie par Alfred Dreyfus le 5 janvier 1895 dans la cour de l'école militaire. La dégradation militaire n'est plus une cérémonie publique. Cette condamnation le convainc de son innocence et jusqu'au bout, il restera confiant sur le verdict de l'histoire qui le réhabilitera comme elle a réhabilité le Capitaine Dreyfus.

Pourtant, pendant ses 4 années d'emprisonnement, c'est à une autre figure de prisonnier politique à laquelle il s'identifie. Il dispose, quand ses conditions de détention lui permettent, du portrait d'Auguste Blanqui, L'enfermé. Sa condition d'enfermé politique ne le désespère pas car comme Blanqui, il continue de penser la république, celle qu'il a défini pour les cérémonies des 150 ans de la Révolution française comme « l'égalité dans la liberté ». Et c'est cet idéal d'une République Forte et Juste qu'il projette de reconstruire à la fin de la guerre. Loin de se limiter à la question scolaire pour laquelle son œuvre en 3 ans est déjà formidable, ou à la question des Beaux arts pour lesquels il a jeté les bases d'une véritable politique culturelle, sa pensée républicaine embrasse bien d'autres domaines : la justice sociale et son refus de ce qu'il dénonce comme « l'orthodoxie financière » qui limite l'action publique, la justice avec une réflexion profonde sur le sens des peines, les conditions d'exercice de la justice, l'inégalité des citoyens face à elle, la presse et son rôle etc ...

Plus tôt dans sa vie, avant ses mandats politiques, il était déjà connu comme un conférencier, pacifiste, il avait fait une tournée en Allemagne pour la Ligue des Droits de l'Homme. Les questions internationales n'étaient pas hors de son champ d'étude, et même député il continue à donner des causeries au sein de sa section LDH sur ses questions. C'est à l'aune des connaissances que lui ont apporté ses différents voyages qu'il dénonce avec vigueur le refus de soutenir les républicains espagnols ou la signature des accords de Munich.

Pendant sa captivité, véritable jacobin, il rappelait que la république s'était toujours méfiée de la dictature des généraux vainqueurs, ce que nous appelons le césarisme, mais n'avait jamais entrevu le danger de la dictature des généraux vaincus. Comme Pierre Mendès France, il dénonçait cet état major militaire qui s'était si bien occupé à bien perdre la « drôle de guerre », pour mieux mettre cette faillite sur le dos du pouvoir civil. Il s'agissait de se débarrasser des parlementaires, en travestissant leur embarquement à bord du Massilia pour continuer la guerre depuis l'Afrique du Nord, en une désertion.

Il faut dire que depuis son entrée en politique, les milieux militaires d'extrême droite ne lui pardonnaient pas son poème pacifiste : le drapeau. Ce texte de jeunesse a excité la haine antisémite et antirépublicaine contre lui. Qu'il se soit engagé volontairement en démissionnant de son poste de ministre n'y change rien pour le tribunal militaire. Qu'il ait été assassiné par les miliciens après 4 années de détention parce que les miliciens, sûrs de leur défaite, voulaient tuer la république JUSTE et FORTE que Jean Zay portait en lui n'y changea rien pour une part des successeurs de ce tribunal indigne.



En 2015, alors que son entrée au Panthéon s'organisait, ils ont osé reprendre la rhétorique exacte de l'entre-deux-guerres. Ils, c'est par exemple l'UNC qui est conviée par les autorités civiles à toutes les cérémonies patriotiques, en tête de liste. UNC qui n'est pas stigmatisée par les ministres, et qui ne voit pas remettre en cause ses subventions.

Et c'est donc avec gravité que je rappelle que nous ne nous contenterons pas d'honorer Jean Zay dans les mots, mais en mettant constamment en cause une forme de gouvernement qui a tant à faire pour devenir la République plus juste et plus forte qu'il appelait de ses vœux et qu'il construisait.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT FOL VENDÉE

Jean ZAY et la Ligue de l'Enseignement

En 1935, une modification des statuts de la Ligue stipule que tout membre de son conseil général devenant ministre sera considéré comme démissionnaire.

Cette clause sera appliquée à Jean ZAY qui avait été élu membre de ce conseil en 1935 et nommé président du comité des fêtes de la jeunesse lorsqu'il deviendra ministre en mars 1936.

Si les ligueurs de l'époque reprochaient aux responsables politiques (parlementaires, ministres) de parfois sacrifier les intérêts de l'école publique, tant sur le plan financier que moral et de brader la défense laïque, l'historien Jean Paul Martin précise que, parmi les ministres, il faut faire une exception pour Jean ZAY car les relations de la Ligue avec ce dernier apparaissent comme une véritable oasis.

En effet, il interviendra en personne dans les trois congrès organisés pendant qu'il est ministre : Versailles en 1937, Paris en 1938, Nice en 1939. Et lorsqu'il quittera son ministère en septembre 1939, c'est tout naturellement qu'il retrouvera son poste de président de la commission des fêtes de la jeunesse au sein du conseil général de la Ligue, fonction qu'il n'aura malheureusement pas le temps d'exercer longtemps.

Dans son discours au congrès de Versailles, Jean Zay disait : « la Ligue de l'enseignement assure un certain nombre de fonctions et bon nombre de services qui, sans elle, incomberaient naturellement à l'État et seraient à sa charge. C'est donc un devoir de lui assurer l'aide matérielle dont elle a besoin ». Il ira même jusqu'à dire lors d'un déjeuner amical le 18 février 1937 : « c'est un véritable service public qu'assume la Ligue dans le pays tout entier ». Et il

ne s'agit pas que de mots puisque la subvention attribuée par l'Éducation Nationale à la Ligue sera quintuplée entre 1937 et 1938.

Sous le ministère de Jean ZAY les opportunités offertes à la Ligue par la dynamique des politiques engagées augmentent ses capacités institutionnelles. Par exemple, la direction du CNDP nouvellement créé est confiée à un ligueur (Marcel Charles Lebrun), l'institution du Brevet Sportif Populaire donne du grain à moudre à l'UFOLEP. Elle obtient également du ministre un crédit spécial pour



organiser des manifestations artistiques dans les départements qui, après sélection, seront radiodiffusées sur les postes de l'État et donneront naissance aux festivals Jean Zay qui dureront jusqu'en 1939.

Autant d'exemples qui montrent les liens forts existant entre Jean ZAY et la Ligue. Si le régime de Vichy a brutalement interrompu cette relation privilégiée, les plus optimistes qui pensaient en 1945 que la possibilité de renouer le lien qui avait été cassé pouvait exister furent rapidement déçus.

Intervention du CDHMOT

Quand le ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts, Jean Zay, vient à Luçon fin septembre 1937, l'objet de la visite se décline en trois temps : « la pose d'une pierre commémorative de la construction de l'école primaire supérieure de jeunes filles » (devenu le collège Emile-Beaussire) présentée comme « une grande fête laïque » par la presse républicaine, l'occasion de présider

le congrès du parti radical-socialiste lors d'un banquet, sans oublier le discours ministériel sur l'Éducation au jardin Dumaine devant un public de 3000 personnes.

Si Jean Zay se garde d'un discours trop « politique », le contexte des élections cantonales annoncées ne le permet guère, il brosse d'un « large coup d'œil la situation scolaire et universitaire » (prolongation de la scolarité jusqu'à 14 ans, création de 6000 postes nouveaux, dédoublement des classes trop nombreuses dans l'enseignement du second degré, triplement des bourses dans l'en-

seignement supérieur, organisation permanente de la recherche scientifique, effort en faveur de l'éducation physique...). Il réaffirme que « la politique ... n'a pas de place à l'école ». Il s'interroge sur les buts qui président aux réformes : « réaliser l'École unique en établissant l'égalité de tous les enfants devant l'instruction ». « Il faut que l'enfant de la pauvre chaumière ait les mêmes possibilités de s'instruire que le fils du châtelain voisin ». Il annonce également la création d'une « École gouvernementale d'administration » et rappelle la devise : « École d'abord ».

Lors du banquet, Louis Métaï au nom de la Section départementale du Syndicat des Instituteurs (SNI), s'adresse au ministre, traduisant les aspirations, les attentes et les déceptions partielles que les enseignants éprouvent face à la politique scolaire du Front populaire incarnée par Jean Zay.

Laissons-lui la parole :

« La Vendée, Monsieur le Ministre, est pour les instituteurs un véritable terrain de bataille, bataille où malheureusement, ils n'ont pas le dessus. Et pourtant, ils luttent de toutes leurs forces. [...] Dans ce département réactionnaire où M. le député Daroux est notre seul soutien, l'instituteur, sa tâche journalière achevée, doit se tenir prêt à faire face à toutes les attaques. Le cléricalisme met tout en œuvre

pour nous combattre, les bulletins paroissiaux débordent d'injures contre l'école et contre ses maîtres, la pression sur les parents s'effectue par l'intermédiaire du châtelain- possesseur de la terre- et du prêtre – distributeur des sacrements. [...] Les fermiers employés, ouvriers qui envoient leurs enfants à l'école laïque perdent leur emploi. [...] Tout entre en œuvre pour forcer les parents à envoyer leurs enfants à l'école de Dieu : bons de pain, assistance médicale gratuite, assistance aux femmes en couches...tout pour les familles obéissantes, rien pour les autres. Il faut aussi noter les subventions déguisées des communes aux écoles libres : charbon, livres de prix, fournitures aux indigents, vêtements. L'intérêt et la peur sont les sergents recruteurs de l'école dite libre.

Comment s'étonner alors du résultat obtenu en Vendée ?

Voici des chiffres :

L'Enseignement public comptait en 1927, 624

écoles ; en 1937, il n'en compte plus que 482. Par contre, en 1905, l'Enseignement privé comptait 239 écoles, il en compte maintenant 372, auxquelles il faut ajouter 19 écoles secondaires spéciales qui sont en réalité des écoles primaires élémentaires dirigées pour la plupart par des curés ou des missionnaires. L'enseignement privé dispose donc de 391 écoles groupant 33 372 élèves contre 482 écoles laïques ne groupant que 25 181 élèves. [...] Depuis 1919, 23% d'augmentation. Depuis 1927 : plus de 60%. Quant au nombre des maîtres privés, il est passé de 874 en 1924 à 1 083 en 1936 ... il est vrai que certains ont dépassé

70 ans et exercent encore. Il existe 200 élèves se préparant à l'enseignement privé et nos effectifs à l'École normale étaient ces dernières années de 9 par promotion, 14 cette année.

25 communes en Vendée ne possèdent plus d'école publique. Les écoles privées y réunissent 4 309 élèves. 24 communes n'ont qu'une seule école groupant

de 1 à 8 élèves avec un effectif total de 108 élèves. Dans ces mêmes communes, les écoles libres groupent 3 641 élèves.[...]J'ai tenu, Monsieur le Ministre, à vous lire ce bilan catastrophique pour que vous puissiez mieux vous rendre compte de la nécessité d'une action de défense laïque ferme et urgente.

Il est pour le moins décourageant de constater qu'au lieu de l'action énergique que nous attendions, nous ne pouvons enregistrer que quelques timides ébauches de réalisation de la part du gouvernement.

Faudra-t-il donc que chaque instituteur se transforme en pèlerin de la laïcité pour que notre école soit défendue ?

Enfin, pour clore ce portrait, citons l'un des biographes de Jean Zay, Antoine Prost, qui résume dans sa préface à *Souvenirs et Solitudes* :

Il n'avait été compromis dans aucun scandale et ne devait son succès à aucun marchandage politique ; on ne pouvait le traiter ni par la condescendance comme les médiocres ou les indécis, ni par le mépris comme les lâches ou les affairistes. On lui voua donc une haine froide. »

